



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**Adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025**

Conformément à l'article 956 du *Code municipal*, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au cours de laquelle seront adoptés le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 sera tenue le mardi 13 décembre 2022, à 20 h en la salle des délibérations à l'hôtel de ville, située au 1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, Québec.

Les délibérations du conseil et la période de question, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2023, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.

**DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce vingt-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux.**

Stéphane Giguère  
Directeur général